

Conditions générales location remorque frigorifique 6,38m3



1. Le type de location est uniquement attelé au départ du Local du CDF de Saint Sulpice le Verdon.

2. Prix de la location:

Forfait week-end 3 jours (du Jeudi soir 18h30 au Lundi soir 18h30): 30€ pour les associations de SSLV (50% de réduction), 60€ pour une association ou un particulier de MONTREVERD, et 80€ pour un particulier ou association hors-commune. 40€/ jour supplémentaire. Les cautions récupérables pour la remorque, sont de 700€, et de 100€ pour le ménage, payable en 2 chèques séparés à l'ordre du Comité des Fêtes de St Sulpice le Verdon (ils ne seront pas encaissés).

Le chèque de 60€ ou 80€ sera donné à la réservation, ainsi que les 2 chèques de caution, sinon, elle ne sera pas confirmée.

SIL CDF N'A PAS CES 3 CHEQUES A LA PRISE DU MATERIEL, LA LOCATION SERA ANNULEE.

3. Pour une réservation définitive, le chèque de 60 ou 80 € devra être remis au CDF, ainsi que tous les documents demandés (Contrat de location, Conditions générales signées, copie du permis de conduire et de l'assurance du véhicule tracteur).

Dès réception de tous les documents nécessaires, une confirmation de réservation sera transmise par courriel (ou sms, téléphone...).

4. L'alimentation électrique est fournie par le locataire ou son biais et sous son entière responsabilité. En cas de mauvaise alimentation ou panne électrique, la responsabilité du loueur n'est pas engagée.

L'alimentation (monophasée 220Volt) est à charge du locataire. Le frigo ne fonctionne pas en froid routier.

5. Seul, le cas de force majeure, jusqu'à un mois précédant la location, permet l'octroi du remboursement intégral du prix de la caution. En deçà de un mois, 50% du prix de la location sera réclamé.

6. Le matériel loué est livré en bon état et bien connu de l'utilisateur. La responsabilité du loueur ne sera jamais engagée.

Un contrôle sera fait avec le loueur le jour de la prise du matériel.

Si la prise d'attelage du véhicule tracteur n'est pas conforme, le CDF se réserve le droit d'annuler la réservation.

7. L'utilisateur déclare être seul responsable de tout dégât survenu au matériel loué ainsi qu'à son contenu. Dédommagement sera réclamé par le loueur sur base d'une expertise établie à l'amiable ou à défaut d'expertise amiable, par expertise judiciaire.

8. Lors du retour, la remorque doit se trouver dans l'état de propreté de départ. Si tel n'est pas le cas, le loueur prendra les frais de nettoyage à sa charge et facturera 100€ de plein droit.

9. Lors du retour (à date et heure convenue), si la remorque frigo n'est pas vidée, le loueur s'autorise à la vider aux risques de détérioration des marchandises oubliées et/ou laissées dans la remorque frigo.

10. La remorque est fermée à clé. La perte de celle-ci en coûtera 15€ (en cas de dégâts à la serrure : 90 €).

11. Seule une personne physique est entièrement responsable ou déléguée responsable de la location en cas de personne morale ou d'une association.

12. Caractéristiques techniques de la caisse frigorifique :

Longueur intérieure: 2453mm, Largeur intérieure : 1446mm, Hauteur intérieure : 1800mm Volume intérieur : 6,38 m3,

Groupe frigorifique : GOVI-ARKTIK1600N, Type : WM MEYER AZKF1325/145.

Immatriculation :EK-522-DA

13. La gestion de la location se fera en « bon père de famille », à savoir ne pas laisser jouer les enfants avec les ouvertures de porte et interrupteurs, ne pas modifier la température, ne pas y enfermer d'animaux vivants, d'éléments chauds ou d'autres choses non alimentaires non prévues à cet effet,.....

14. La température sera définie lors de la mise en place en fonction du contenu et restera inchangée pour la durée de la location. Si un changement devait être opéré, celui-ci sera défini sur dérogation lors de la mise en place.

15. Le loueur décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration du contenu. Il est strictement interdit de sous-louer la remorque.

16. **L'alimentation électrique avec un groupe électrogène est strictement interdite**. En cas d'utilisation de ce dernier, les conditions restent identiques au point 4.

17. Les litiges sont uniquement du ressort du Tribunal de la Roche sur Yon.

18. La prise et remise de la location est à effectuer au **Local du CDF, Rue de l'Avenir à St Sulpice le Verdon** (derrière le Garage Woog).

19. Si le matériel loué n'est pas remis en bon état locatif dans le délai fixé, un supplément de location sera dû. En outre, le locataire sera tenu pour responsable de toutes les conséquences que ce retard pourrait engendrer pour le loueur.

20. A tout moment, la remorque doit être sécurisée contre le vol (Attelée et non attelée), sous l'entière responsabilité du locataire..

21. Le locataire déclare être couvert par une assurance responsabilité civile.

Fait en 2 exemplaires à Saint Sulpice le Verdon le : / / 2020
Signature du locataire (précédée de la mention « lu et approuvé »)